



# PRAGMA

## PLONGE DESINFECTANTE

HYGIENE DE LA CUISINE

### Caractéristiques

Aspect : liquide  
Odeur : citronnée  
Odeur : citronnée  
Solubilité : totale dans l'eau

Couleur : jaune  
pH à l'état pur :  $7,5 \pm 0,5$   
Densité à 20 °C :  $1,000 \pm 0,005$

### Utilisation, propriétés

PRAGMA PLONGE DESINFECTANTE est destiné au lavage manuel et à la désinfection de la vaisselle et des batteries de cuisine.

PRAGMA PLONGE DESINFECTANTE ne sature pas, même en condition d'utilisation en eau calcaire.

PRAGMA PLONGE DESINFECTANTE est conforme à la norme bactéricide :

- EN 1276 , à 2 %, en conditions de saleté, à 20°C, pour un temps de contact de 5 mn.

### Mode d'emploi – dosage

- Diluer PRAGMA PLONGE DESINFECTANTE dans l'eau à 20°C, à raison de 20 ml par litre d'eau.
- Eliminer les déchets les plus importants de la vaisselle.
- Faire tremper les pièces au moins pendant 5 mn.
- Laver, brosser si nécessaire, rincer à l'eau potable.
- Contrôler l'efficacité du rinçage à l'aide d'un réactif approprié.
- Laisser sécher.
- Nettoyer le matériel d'application à l'eau avant de le ranger.

### Réglementation – précautions d'emploi

Composition conforme à l'arrêté du 08/09/1999 relatif aux procédés et produits utilisés pour le nettoyage des matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées, produits et boissons pour l'alimentation de l'homme et des animaux

Stocker le produit dans son emballage d'origine à l'abri de la lumière et à une température comprise entre 5° et 30 °C.

Utiliser ce biocide avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.



# PRAGMA

## PLONGE DESINFECTANTE

HYGIENE DE LA CUISINE

### Réglementation – précautions d'emploi

Ne pas mélanger avec d'autres produits. Reproduire l'étiquetage si transvasement dans un autre contenant. Respecter les précautions indiquées dans l'étiquetage réglementaire. L'emballage, vide ou contenant encore du produit, doit être éliminé en tant que déchet dangereux sous l'entière responsabilité du détenteur de ce déchet. Ne pas rejeter les résidus dans les égouts et les cours d'eau.

En cas d'ingestion, ne pas faire vomir, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Consulter le centre antipoison le plus proche. Etiquetage réglementaire conformément aux directives 67/548/CEE, 1999/45/CEE et leurs adaptations.

Symboles Irritant et dangereux pour l'environnement.

R38 : Irritant pour la peau

R41 : risque de lésions oculaires graves.

R50 : Très toxique pour les organismes aquatiques.

S26 : en cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

S27/28 : après contact avec la peau, enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé et se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau.

S36/37/39 : porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux / du visage.

S45 : en cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

S57 : Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

S60 : Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.

S61 : Eviter le rejet dans l'environnement.

Consulter les instructions spéciales la fiche de données de sécurité. Formule déposée au centre antipoison de Nancy (03.83.32.36.36)

Biocide TP4 : Préparation liquide concentrée à effet curatif

**Réf. 1019 – UV : bidon de 5 L (Cdt : carton de 2)**